

Toronto Region

Région de Toronto

375 University Avenue,
5th floor
Toronto, ON M7A 1G1
Telephone : 416 325-0500
Fax : 416 325-0541
TTY : 416 325-3600

375, avenue University,
5^e étage
Toronto, ON M7A 1G1
Téléphone : 416 325-0500
Télec : 416 325-0541
ATS : 416 325-3600

Le 29 juillet 2020

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices générales/Directeurs généraux
Bénéficiaires de paiements de transfert et ressources externes
rémunérées

EXPÉDITEUR : Kevin Pal, Directeur, région de Toronto

OBJET : **Ressource pour les droits des enfants et des
adolescents**

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) est heureux de vous communiquer des renseignements au sujet de la nouvelle **Ressource pour les droits des enfants et des adolescents** (ressource pour les droits) qui est désormais accessible en ligne. Pour y avoir accès, il vous suffit de cliquer sur ce lien : (www.ontario.ca/guidedroits).

Le 29 juillet 2020, l'honorable Jill Dunlop, ministre associée déléguée au dossier de l'Enfance et à la Condition féminine, a fait connaître la stratégie du gouvernement qui consiste à restructurer le système du bien-être de l'enfance en tenant directement compte des besoins des enfants et des adolescents, et en établissant de solides fondements qui contribuent à l'épanouissement des familles.

Ce système du bien-être de l'enfance remodelé fera une large place aux mesures de prévention et d'intervention précoce qui visent à venir en aide aux enfants et aux familles. Le soutien sera davantage coordonné, adapté à la culture, et offert dans la collectivité et au sein de la famille. La promotion et le respect des droits des enfants et des adolescents qui reçoivent des services en vertu de la *Loi sur les services à*

l'enfance, à la jeunesse et à la famille (LSEJF) constituent un aspect fondamental de ces services de soins en établissement de haute qualité.

Le préambule de la LSEJF insiste sur le fait que les enfants sont des personnes dont les droits doivent être respectés et la voix entendue. La partie II de la LSEJF définit les droits de tous les enfants et adolescents qui reçoivent des services ainsi que les droits supplémentaires des enfants qui reçoivent des soins. De plus, la partie X de la LSEJF expose les droits des enfants et des adolescents dans le cas où les fournisseurs de services recueillent, utilisent et divulguent leurs renseignements personnels. Afin de traduire en pratique ces droits, la LSEJF et les règlements pris en application de celle-ci imposent aux fournisseurs de services l'obligation d'informer les enfants et les adolescents de leurs droits, de fournir aux enfants et aux adolescents le soutien nécessaire pour qu'ils comprennent leurs droits et puissent les exercer et en bénéficier, et d'offrir aux enfants et aux adolescents l'accès aux mécanismes de plainte et aux renseignements dont ils ont besoin pour obtenir de l'aide quand ils croient que leurs droits n'ont pas été respectés. Bien que la ressource pour les droits aide les fournisseurs de services à s'acquitter de leur obligation, elle n'abroge pas cette obligation et ne la diminue en rien.

Les jeunes ont signalé directement au ministère que les dispositions de la LSEJF relatives à leurs droits sont difficiles à comprendre. La ressource pour les droits vise donc à procurer un aperçu cohérent et faisant autorité à l'échelle de la province des droits que confère la LSEJF aux enfants et aux adolescents. La ressource pour les droits a pour but d'aider ces derniers à comprendre leurs droits dans un langage simple et de les aiguiller vers les personnes à qui ils peuvent parler s'ils ont des questions. Elle constitue aussi un outil pour les parents, les fournisseurs de soins et les membres du personnel qui désirent aider les enfants et les adolescents à comprendre leurs droits.

À titre de fournisseur de services, vous jouez un rôle essentiel pour aider les enfants et les adolescents à se sentir aptes à exercer leurs droits et à en bénéficier, à faire connaître leurs besoins dans la mesure du possible et à changer la façon dont ils reçoivent des services, tout particulièrement s'ils ont l'impression que leurs droits ne sont pas respectés. Vous contribuez déjà à donner effet à ces droits :

- en informant les enfants et les adolescents de leurs droits;
- en fournissant l'aide nécessaire aux enfants et aux adolescents, y compris à ceux ayant des besoins particuliers, pour qu'ils comprennent leurs droits et puissent les exercer et en bénéficier; et,
- en procurant aux enfants et aux adolescents l'accès aux renseignements dont ils ont besoin pour demander de l'aide quand ils souhaitent obtenir plus d'information sur leurs droits ou quand ils croient que leurs droits n'ont pas été respectés.

Il importe de savoir que la ressource pour les droits est conçue pour aider les fournisseurs de services à parler aux enfants et aux adolescents de leurs droits, et non pas pour remplacer ce genre de discussion. Plusieurs enfants auront besoin

d'assistance afin d'accéder aux renseignements contenus dans la ressource pour les droits et de les comprendre. La ressource pour les droits ne constitue pas un avis juridique ou une exigence associée à l'autorisation d'exercer.

Le ministère fait appel à votre leadership pour défendre les droits des enfants et des adolescents, notamment en fournissant des renseignements sur la ressource pour les droits, en diffusant largement l'hyperlien vers celle-ci et en le communiquant directement aux enfants et adolescents à qui vous offrez des services.

Pour favoriser la diffusion à grande échelle de la ressource pour les droits, le ministère recommande à votre organisme et à vous-mêmes ce qui suit :

- transmettez l'hyperlien et l'affiche aux membres de vos réseaux. Vous trouverez, à l'annexe A, un texte pouvant accompagner l'hyperlien et l'affiche;
- faites imprimer l'affiche en pièce jointe et placez-la à des endroits bien en vue des enfants et des adolescents qui reçoivent des services en vertu de la LSEJF; et,
- insérez un lien vers la ressource pour les droits sur vos sites du Web afin de la faire connaître.

Je tiens à vous remercier des efforts soutenus que vous déployez et de votre engagement continu en vue d'améliorer la situation des enfants, des adolescents et des familles partout en Ontario.



Cynthia Campoli pour Kevin Pal
Le directeur, région de Toronto

Annexe A

Ressource pour les droits des enfants et des adolescents

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires a récemment publié en ligne une nouvelle **Ressource pour les droits des enfants et des adolescents** (ressource pour les droits) (www.ontario.ca/guidedroits).

Il importe que les enfants et les adolescents se sentent aptes à exercer leurs droits et à en bénéficier, à faire connaître leurs propres besoins et à changer la façon dont ils reçoivent des services, tout particulièrement s'ils ont l'impression que leurs droits n'ont pas été respectés.

La ressource pour les droits est un site de Web conçu pour aider les enfants et les adolescents qui reçoivent des services en vertu de la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* (LSEJF). Le site de Web décrit les dispositions relatives aux droits de la partie II et de la partie X de la LSEJF en utilisant un langage simple qui convient aux enfants; il s'agit donc d'une ressource accessible pour les enfants et les adolescents qui désirent comprendre leurs droits. Elle constitue aussi un outil pour les parents, les fournisseurs de soins et les membres du personnel qui désirent aider les enfants et les adolescents à comprendre leurs droits.

Pour favoriser la diffusion à grande échelle de la Ressource pour les droits, le ministère recommande à votre organisme et à vous-mêmes ce qui suit :

- transmettez l'hyperlien et l'affiche aux membres de vos réseaux (le présent texte peut accompagner l'hyperlien et l'affiche);
- faites imprimer l'affiche en pièce jointe et placez-la à des endroits bien en vue des enfants et des adolescents qui reçoivent des services en vertu de la LSEJF; et,
- insérez un lien vers la Ressource pour les droits sur vos sites du Web afin de la faire connaître.